



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 JUIN 2017

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, BRIBET, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs :
M GUIVARC'H donne pouvoir à M. Georges LAIGNEL
M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme LOPEZ
M LE TIRANT donne pouvoir à M LANDREIN
Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

Absente excusée : Mme VALLERIE

Secrétaire de séance : M DUCLOS

La séance s'ouvre à 20.30 heures

Ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour, adoptée à l'unanimité : prolongation délai de la promesse de vente à Créadimm

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mai 2017 à l'unanimité des présents et des représentés

DELIBERATIONS

1. Détermination du taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

| Catégorie C | | |
|----------------|---|--------|
| Filière | Grades d'avancement | Ratios |
| Administrative | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Médico-sociale | ATSEM principal 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Technique | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 100 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

2. Adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au Sigrso

Monsieur le Maire expose ce qui suit : par délibération du 26 avril 2017, la commune de Laize-Clinchamps a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2017.

Dans sa séance du 23 mai 2017, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO avec effet au 01/09/2017.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

3. Validation du pré-projet de la modification n°2 du PLU

Monsieur LAIGNEL et Mme DUREUIL-BOULLIER donnent une dernière lecture du dernier pré projet de la modification du PLU, réalisé après consultation à 2 reprises de l'association ADEQVB.

Il est proposé de retirer le terme « constructions » des travaux possibles dans le secteur de richesses du sol et du sous-sol, objet de la procédure de modification.

Une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur en septembre permettra à chacun de pouvoir s'exprimer.

Les services de l'Etat et les personnes publiques associées seront également consultés pour avis.

Vote 10 Pour 1 abstention 3 contre dont M BENARD

4. Création d'un emploi pour accroissement d'activités

En raison de la mutation d'un agent de la commune et en l'attente de l'arrivée de l'agent remplaçant et en attente également d'un agent en contrat aidé, Monsieur LAIGNEL propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 2 mois ½ afin de faire face à ce surcroît d'activité dans l'attente de la mutation et du recrutement du contrat aidé.

Vote 13 Pour 1 abstention

5. Prolongation délai de la promesse de vente à Créadimm

La promesse de vente initiale prenait fin le 06 juillet 2017, du fait du retard lié aux fouilles archéologiques, il est demandé une prolongation jusqu'au 29 septembre 2017.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

Compte rendu des commissions et informations

Urbanisme

| | |
|-----------------------------------|---|
| Dépôt de certificat d'urbanisme : | 2 chemin du Pont Chalan, AA502 et 503 23 route de Fontaine, A504 |
| Dépôt de déclaration préalable : | 31 route de Fontaine, pose fenêtre de toit 13 rue de la Basse Franconie, extension garage 25 route de Fontaine, division en vue de construire |
| Dépôt de permis de construire | 18 chemin du Pataras, maison individuelle |

QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires : Monsieur POINTE expose le résultat de l'enquête effectuée auprès des familles concernant les activités périscolaires. Sur 85 familles recensées, seules 61 ont répondu 27 familles dont 20 de Baron ont répondu négativement pour la poursuite des APS. Cela concerne 34 enfants d'élémentaire et 15 de maternelle

34 familles dont 23 de Baron ont répondu positivement. Cela concerne 27 enfants d'élémentaire et 25 de maternelle

Avis des enseignants est la poursuite des APS avec une réserve pour les moyens et les grands en raison de l'effectif des classes

Le conseil d'école émet un avis favorable pour cette poursuite

Les activités périscolaires sont reconduites pour l'année 2017-2018. Une réflexion sera menée en fonction des textes qui doivent paraître et des aides de l'Etat afin que la commune puisse prendre une décision en fonction de ces éléments pour les années à venir.

Séance levée à 22H25

Le prochain conseil aura lieu le 11 juillet 2017

Le secrétaire de séance
Philippe DUCLOS



Le Maire
Georges LAIGNEL

